

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 six mois, 14
 un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 14 Février 1867.

BULLETIN.

D'après ce qui nous revient de bonne source, il s'agirait de fixer le timbre des journaux sur de nouvelles bases, en apparence favorables, en réalité préjudiciables aux journaux de province. Les feuilles de Paris, qui sont taxées à 6 centimes, ne payeraient plus que 3 centimes, et les feuilles départementales quelle que fût leur périodicité, resteraient soumises à un tribut analogue. Si l'on avait, si l'on pouvait avoir le dessein de nous sacrifier à nos confrères de la presse centrale, on n'agirait pas autrement.

Qu'on réduise le timbre des journaux de Paris, nous nous en réjouissons; mais, nous demandons que la réforme promise ne crée point à l'avantage de la presse centrale, un privilège préjudiciable contre les journaux des départements. La seule combinaison qui pourrait maintenir entre la presse départementale et la presse parisienne l'équilibre qui existe aujourd'hui, serait de réduire le timbre des journaux des départements à un centime et celui des journaux de Paris à 4 centimes.

En ce qui concerne les brevets d'imprimeurs, nous trouvons dans l'Indépendant de St-Omer des réflexions fort justes auxquelles nous nous associons complètement. Voici comment s'exprime M. Ch. Guermontprez, rédacteur de la feuille artésienne :

« Depuis quelques jours les projets de loi relatifs à la presse et à l'imprimerie sont, de la part de plusieurs de nos confrères, l'objet d'observations et de réclamations, qui, heureusement, selon nous, ne sont pour la plupart basées que sur des hypothèses, sur des suppositions.

« Nous ne pouvons admettre pour notre part qu'il entre dans les vues du gouvernement d'abolir les brevets et autres avantages, acquis au prix de nombreux sacrifices, sans accorder aux possesseurs actuels une indemnité et des compensations proportionnelles. C'est là pour lui un devoir de stricte et de rigoureuse jus-

tice; et nous osons compter sur la haute sollicitude de l'administration dans cette circonstance, comme dans toutes les autres; mais si nos espérances étaient trompées nous n'hésiterions pas à unir notre faible voix à celles qui s'élèveraient de toute part pour réclamer en faveur des droits méconnus. »

Dès aujourd'hui, le rapatriement de nos troupes au Mexique est en pleine réalisation. Le paquebot l'Impératrice Eugénie vient d'amener en France un bataillon du 18^e régiment de ligne, une compagnie du génie, un détachement du train des équipages et 300 isolés. Ces hommes seront pour la plupart envoyés dans leurs foyers avec des permissions temporaires ou des congés renouvelables.

Voici, d'après le Moniteur, les dernières et sûres informations du Mexique. Elles vont pour Mexico jusqu'au 9 février et pour Vera-Cruz jusqu'au 13.

« L'Empereur Maximilien est rentré à Mexico le 5 janvier; deux escadrons de hulans formaient l'escorte de Sa Majesté, qui s'est installée dans l'hacienda de la Teja.

« Le mouvement de concentration des troupes françaises se poursuit avec le plus grand ordre; d'après les dispositions prises par le maréchal commandant en chef, les troupes du corps expéditionnaire ont dû se trouver échelonnées entre Mexico et la mer à la date du 23 janvier.

« Nos colonnes ne rencontrent aucun obstacle; le chef d'escadron d'état-major Hillot ayant appris que sur le flanc droit de la route que nous avions à parcourir, les dissidents signalaient leur présence à Chalco par leurs excès habituels, marcha sur eux, les surprit au point du jour le 27 décembre, et les mit en pleine déroute.

« L'état sanitaire des troupes continue à être satisfaisant.

La grande démonstration en faveur de la réforme a eu lieu lundi à Londres. De nombreuses sociétés ouvrières et politiques ont parcouru la ville, bannières et musique en tête. Les boutiques étaient fermées dans

les rues que le cortège a suivies. La procession s'est rendue à Agricultural Hall, où s'est tenu le meeting. Plusieurs discours ont été prononcés. Des résolutions ont été adoptées en faveur du suffrage universel avec condition de résidence.

La discussion relative au bill de réforme s'est ouverte mardi à la Chambre des communes d'Angleterre. M. Disraeli, parlant au nom du gouvernement, a dit qu'il fallait considérer le suffrage comme un privilège populaire et non pas comme un droit démocratique. Les représentations nationales en France et en Amérique ne sont pas comparables, selon l'honorable ministre, à celle de l'Angleterre, parce qu'elles représentent seulement une classe. Le gouvernement demande que la base du suffrage soit l'assiette de l'impôt au lieu du loyer. Il proposera aussi un remaniement des districts électoraux.

Après quelques observations de M. Gladstone, la Chambre s'est ajournée au 23 février.

Les élections pour le parlement de la confédération du Nord, ont eu lieu dans les divers collèges, le 12 février. Il y a un certain nombre de ballotages renvoyés à huitaine, ce qui nécessitera un ajournement de l'inauguration des futurs Etats d'Allemagne. On pense toutefois que l'ouverture des travaux parlementaires aura lieu dans les premiers jours du mois prochain.

Une crise ministérielle vient d'avoir lieu à Constantinople. On dit que les nouveaux conseillers du Sultan sont animés d'intentions bienveillantes à l'égard de la Grèce.

On télégraphie aujourd'hui de Florence que la Chambre des députés a été dissoute.

On mande de Londres que des graves désordres, occasionnés par les fénians, ont éclaté à Chester, mais qu'ils sont réprimés.

J. ROUBAIX.

P. S. — Voir à la troisième page le discours de l'Empereur.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

TURQUIE.

Constantinople, 12 février.

Server-effendi est arrivé à Candie. Conformément au firman dont il était porteur et que les populations ont très-bien accueilli, il a fait procéder à l'élection des députés musulmans et chrétiens qui partiront très-prochainement pour Constantinople.

La Sublime-Porte a mis à exécution différents projets de travaux publics, tels que le port de Samsoun et l'exploitation de plusieurs mines fort riches. Ces travaux vont être dirigés par les ingénieurs français qui sont au service de la Turquie.

ETATS-ROMAINS.

Marseille, 12 février.

Les lettres de Rome, du 10, constatent que le calme continue et que les théâtres sont plus fréquentés, notamment celui d'Apollon où dansa mademoiselle Conti, qui avait été blessée par un individu du parti mazzinien.

Le gouvernement avait fait notifier, suivant l'usage, l'autorisation du carnaval. La police pontificale avait arrêté le 11, un agent chargé de solliciter les toilettes des dames. L'opinion publique réagit vigoureusement contre cette tentative de pression du parti mazzinien.

Le Pape a fait à M. Tonello une réception des plus bienveillantes. M. Tonello est resté à Rome pour des négociations financières.

ITALIE.

Florence, 13 février.

La Gazette officielle publie un décret royal qui dissout la Chambre des Députés. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 10 mars. La nouvelle Chambre se réunira le 22 mars.

ILES-BRITANNIQUES.

Dublin, 12 février.

Il a été opéré ici, 67 arrestations à l'arrivée des steamers venant d'Angleterre. Chester est tranquille.

Londres, 13 février.

On mande de Chester que les fénians ont quitté cette ville et que la tranquillité est rétablie.

On lisait dans le Moniteur de mardi :

« L'Empereur fera en personne, le jeudi 14 février, à une heure précise, dans la

grande salle du palais du Louvre, l'ouverture de la Session législative de 1867, et recevra le serment des membres du Sénat et des membres du Corps législatif qui n'ont point encore rempli cette formalité.

« La garde nationale et la garde impériale feront la haie sur le passage des cortèges de LL. MM. II. du palais des Tuileries au pavillon Denon.

« Les membres et les dames du Corps diplomatique, les cardinaux, les ministres, les membres du conseil privé, les maréchaux, les amiraux, les membres de la députation des grands-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur et leurs femmes; les femmes des grands officiers de la couronne et du commandant en chef de la garde impériale et de l'adjudant général du Palais, les aides de camp de l'Empereur, les premiers officiers et les officiers, non de service, des maisons de LL. MM. et des princes et princesses de la famille impériale et leurs femmes, les dames, non de service, de l'Impératrice et des princesses de la famille impériale, arriveront par la rue de Rivoli, entreront dans la cour du palais du Louvre par la grille vis-à-vis de la rue de Marengo, se feront descendre au pavillon de l'Horloge, et monteront par l'escalier de Henri II.

« Les présidents et les membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'Etat, ainsi que les membres des différentes députations et les personnes invitées, arriveront à la place du Carrousel par la rue de Rivoli ou le quai des Tuileries, et se feront descendre sur la place Napoléon III, à la porte du pavillon Denon.

« Chacun devra prendre, pour sortir, l'escalier par lequel il sera monté.

« Toutes les personnes qui assisteront à cette cérémonie devront être arrivées à midi et demi au plus tard.

« Des salves d'artillerie annonceront le commencement et la fin de cette cérémonie.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, 12 février.

Le projet de loi spécialement relatif à la presse est en ce moment en discussion, et comme diverses combinaisons devront être examinées par les législateurs, il faut nous attendre à recueillir des renseignements contradictoires jusqu'à ce qu'une rédaction définitive soit adoptée.

Pendant que la loi sur la presse est examinée par le Conseil d'Etat, la commission qui l'a élaborée va étudier la législation applicable à l'imprimerie. La

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 13 FÉVRIER 1867.

— 6 —

URSULE VOISIN

— III —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 13 février).

— Non pas; j'ai dans ma poche le carnet où j'inscris les dépenses de la ferme; nous allons en déchirer chacun un feuillet et nous écrirons dessus ce que nous sommes battus en duel, bravement et loyalement, et que le mort a été bien tué!

Tout en disant ces mots, André avait tiré le carnet de sa veste, déchiré un feuillet et tracé, au crayon, quelques lignes qu'il avait signées.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

Lionnel était brave; il ne voulait pas donner à son adversaire la pensée qu'il pouvait être moins résolu que lui, et prenant le carnet des mains d'André, il signa sans répondre.

— Et vous, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

— Tenez, Monsieur de Lursanne, voilà comment j'entends ça; faites comme moi et signez; si la chose vous convient, dit-il en présentant le morceau de papier au jeune homme.

de votre côté, prenez votre fusil et tirez, si l'oiseau part du mien, ce droit me revient.

— Bien, dit André, c'est pile ou face au vol. Attendons.

Cinq minutes se passèrent. Les deux adversaires étaient immobiles à quelques pas l'un de l'autre, les mains appuyées sur les canons de leurs fusils, silencieux et prêtant l'oreille. Ils auraient entendu le bruit des ailes d'un papillon.

Enfin l'oiseau du ciel partit du milieu des herbes près d'André, passa, les ailes étendues sur sa tête, et se perdit dans l'espace en chantant. Les deux rivaux le regardèrent jusqu'à l'instant où, comme un point invisible, il s'effaça dans l'azur, et leurs yeux se rencontrèrent encore une fois.

— A vous, Monsieur, dit Lionnel en s'inclinant.

André parut hésiter une minute; mais voyant son rival marcher vers l'amandier, il saisit son arme, et se dirigea brusquement vers le chêne vert.

Tous deux se retournèrent en même temps. Lionnel était un peu pâle, mais ses paupières ne tremblaient pas. Il s'effaça et attendit.

André appuya sa main sur la platine, et Lionnel entendit, malgré la distance, le bruit sec et métallique du chien qu'il armait; un léger frisson courut entre ses épaules; il eut froid, mais il ne détourna pas les yeux. Le paysan leva lentement le fusil et la crosse allait toucher l'épaule, lorsqu'une voix sévère retentit à ses côtés :

— Il a été écrit : Tu ne tueras point.

André tourna vivement la tête, et l'arme retomba à ses pieds. Il venait de recon-

naître M. Solieu, que ni lui ni Lionnel n'avaient vu, tant la préoccupation de leur esprit les faisait rester étrangers aux choses extérieures.

Le curé descendit de cheval et prit le fusil des mains d'André, qui se laissa désharnier comme un enfant; puis l'entraînant avec lui, il marcha vers Lionnel, qui le regardait faire sans remuer.

— Votre fusil, monsieur de Lursanne, lui dit-il avec un geste plein d'autorité.

Lionnel lui rendit l'arme.

— Maintenant, lequel de vous a été le provocateur? leur demanda-t-il en les couvrant tous deux de son regard si doux ordinairement, mais alors si sévère.

— Moi, répondit André.

— Après avoir été provocateur, vous vouliez être meurtrier? C'est donc de deux crimes que vous auriez eu à répondre là-haut?

André baissa la tête.

— Je n'aurais pas cru que vous voulussiez un jour affliger mes cheveux blancs par une si grande faute, vous que j'ai bercé tout enfant sur mes genoux.

Le bon curé sentit une larme se glisser entre ses cils; il l'essuya furtivement et reprit d'une voix plus ferme :

— Votre main, André, c'est vous qui avez été le premier coupable, à vous à faire le premier pas.

André ne put résister à cette voix douce et pénétrante. Il tendit sa main à Lionnel qui la saisit.

— Ecoutez-moi, mes enfants, s'écria le pauvre curé, qui ne pouvait longtemps résister à sa tendre et bonne nature, vous allez me jurer tous deux de renoncer à votre haine.

— Je n'en ai jamais eu, dit Lionnel.

— Je n'en ai plus, continua André.

Vous ne cherchez plus à vous battre. Si l'un de vous tuait l'autre, quel exemple pour le canton où j'ai appris aux paysans même à ne plus se disputer! Ah! que je bénis Dieu, dont la sainte Providence m'a conduit en ce lieu; allez, mes enfants, et laissez à vos pères et à moi, qui avons un peu plus de sagesse que vos têtes folles, le soin d'arranger tout cela. Souvenez-vous que, quoi qu'il arrive, il faudra vous soumettre également, aussi bien vous, Monsieur de Lursanne, que vous, André.

Un instant après les deux jeunes gens se séparèrent.

Sépandant le père Guillaume, vaincu par la muette douleur de sa fille, se résolut à voir le baron de Lursanne, non pas tout-à-fait dans le but de lui proposer d'unir Lionnel à Ursule, mais plutôt pour sonder ses intentions.

Il prit pour prétexte à l'entretien qu'il voulait avoir avec M. de Lursanne une affaire qu'ils devaient traiter ensemble. C'était jour de marché à Olargues; en quittant le champ de foire où s'était établi le prix des bestiaux, il rejoignit M. de Lursanne, qui, en sa qualité de riche propriétaire, fréquentait les foires des environs, et se mit à lui parler de leurs affaires pour avoir un motif d'entrer en conversation.

M. de Lursanne, qui ne l'avait point vu